

Suivi de la situation de la mise en œuvre de la formation des producteurs ordinaires par les producteurs noyaux (CEP/CGEA)

Il est demandé aux producteurs noyaux susmentionnés de retourner dans leur village respectif pour former les producteurs ordinaires. La situation de la mise en œuvre de cette formation est évaluée par le biais d'une étude par questionnaire et un suivi régulier sur le terrain, et dans le cadre du troisième suivi sur le terrain, en novembre, chacun des groupements de producteurs dans les deux régions a fait l'objet d'une visite de suivi (photo 9). Parallèlement au suivi de la situation de la mise en œuvre de la formation, un soutien a également été fourni par le biais de visites correspondant au moment de la formation des producteurs ordinaires par les producteurs noyaux. En outre, les champs de production de graines de sésame des producteurs ordinaires ont également été observés pour confirmer la situation de l'application des techniques de culture recommandées par le Projet.



Photo 9 (de gauche) : i) Réunion d'un groupement de producteurs, ii) Champs de culture de sésame d'un producteur ordinaire, iii) Champs des CEP cultivés par des producteurs noyaux, iv) Séchage du sésame.

Mise en œuvre de l'étude dans le domaine du traitement post-récolte

Pendant la période de récolte du sésame en décembre, nous avons procédé à l'inspection des travaux de récolte, de séchage, de décorticage et de triage, auprès des producteurs de sésame dans la banlieue de Dédougou, région de la BM, et de Bobo-Dioulasso, région des HBs. Cela a permis de constater, notamment : le séchage inégal des plants de sésame causé par le adhérant aux plants arrachés avec la racine et mis à sécher pêle-mêle, la perte de sésame causée par la non-utilisation de bêche, la prolifération des insectes nuisibles et la baisse d'efficacité des travaux causée par l'insuffisance des équipements utilisés pour le triage.

Lors des prochaines activités, il sera nécessaire de prendre des initiatives pour : empêcher le sol d'adhérer aux plants pendant la récolte et le séchage, favoriser le séchage en liant les plants en petites balles, examiner les conditions de séchage afin d'éliminer les insectes nuisibles, améliorer les tamis et en fabriquer des prototypes afin de rendre le triage plus efficace.



Photo 10 (de gauche) : i) Sésame récolté avec la racine, ii) Apparition d'insectes (larves) dans le sésame pendant le séchage, iii) Capsules décomposées en raison d'un séchage insuffisant, iv) Matériel de tri dont le diamètre des trous n'est pas uniforme.

Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso (PRPS-BF)

Bureau du Projet
03 BP 7123 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tel: +226-67-37-59-80
Email: projetsesame@yahoo.fr
http://www.jica.go.jp/project/burkinafaso/005/index.html

Éditorial

Les activités du Projet en 2016 se sont achevées avec succès. Ce bulletin d'information est le 5e réalisé cette année, et nous tenons à remercier toutes les personnes concernées. Les activités de cette année ont également permis d'identifier des points à améliorer. Étant donné que le Projet se poursuivra jusqu'en 2019, nous continuerons à aller de l'avant avec des activités encore mieux adaptées. Nous vous remercions par avance de votre soutien sans faille.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne et heureuse année.

Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso PRPS-BF

Bulletin d'information



Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale



Évènement majeur :

- Tenue de la deuxième Session du Comité de pilotage. Partage du contenu des activités du Projet pour la période écoulée partagé avec les personnes concernées, et confirmation des approches à l'avenir.

- Mise en œuvre de formations destinées aux intermédiaires de la filière sésame. Rappel du problème des pesticides résiduels, et débat sur les mesures visant à résoudre ce problème.

- Achèvement de la formation visant les producteurs noyaux. Identification des points à améliorer visant la mise en œuvre en 2017, et sélection des nouveaux producteurs noyaux.

- Mise en œuvre de la formation destinée aux producteurs ordinaires par les producteurs noyaux.

- Mise en œuvre de l'étude portant traitement post-récolte, et discussion des points problématiques.

Tenue de la deuxième Session du Comité de Pilotage

La deuxième session du Comité de Pilotage (CP) du « Projet de Renforcement de la Production du Sésame » s'est tenue le 2 décembre 2016 (vendredi) dans la salle de réunion du DGPER au MAAH à Ouagadougou (photo 1). Mme PARE, remplaçante de sous-secrétaire du MAAH, présidait cette session à laquelle participaient le Directeur Général de la DGPER, le représentant de chacune des directions concernées, le représentant des exportateurs, ainsi que M. TOKUDA, employé du bureau de la JICA au Burkina Faso, et, du côté du Projet, M. NAKAGAKI, conseiller en chef, ainsi que quatre autres personnes.



Photo 1 : Participants rassemblés dans la salle de conférence (39 personnes)

Tout d'abord, la DGPER a approuvé le compte rendu de la première session du CP, puis a présenté la situation de l'exécution budgétaire. Ensuite, M. NAKAGAKI a rendu compte de l'état d'avancement des activités du Projet. La séance de Q&A qui a suivi a permis au gouvernement burkinabé et au Projet de compiler et de partager les sujets à aborder à l'avenir (Photo 2). Ces principaux sujets sont indiqués au tableau suivant.

A l'endroit de l'Etat	Investiguer auprès des entreprises incriminées, Faire des analyses de la présence de l'imidacloprid dans le sésame burkinabé, Accélérer le processus de signature du cahier de charges de l'exportateur de sésame, Continuer le plaidoyer afin de permettre aux exportateurs burkinabé d'exporter le sésame directement vers le Japon, Allouer à temps les ressources financières suffisantes pour l'exécution des activités de la partie nationale.
A l'endroit du projet	Suivi du dossier concernant le cahier de charge de l'exportateur de sésame, Harmoniser les documents de présentation du COFIL, Renforcer la synergie d'action entre les deux parties (nationale et japonaise), Organisation un atelier de validation de l'étude de la situation de référence du projet.

Table des matières :

Tenue de la deuxième Session du Comité de Pilotage	1
Mise en œuvre de la formation portant sur la logistique	2
Session de synthèse destinée aux producteurs noyaux et préparatifs en vue de la formation de l'année suivante	2
Suivi de la situation de la mise en œuvre de la formation des producteurs ordinaires par les producteurs noyaux (CEP/CGEA)	4
Mise en œuvre de l'étude dans le domaine du traitement post-récolte	4



Photo 2 (de gauche) : i) de gauche à droite, M. TOKUDA, employé de la JICA ; Mme PARE, remplaçante de sous-secrétaire ; M. OUEDRAOGO, Directeur Général de la DGPER, ii) M. NAKAGAKI, conseiller en chef du Projet, répondant aux questions des journalistes, iii) M. SAWADOGO, responsable de la Direction régionale de la Boucle du Mouhoun expliquant son point de vue pendant la séance de Q&A, iv) Mme ZANGRE, responsable de la DPEFA pendant sa prise de parole, v) Mme. OTANI, conseillère en chef adjointe (à gauche), et M. NANAKAGI (à droite) lors de leur prise de parole. Au centre, Mme Hina, membre du Projet.

Mise en œuvre de la formation portant sur la logistique



Photo 3 : M. Kabore dans son rôle d'instructeur

Un séminaire destiné aux intermédiaires dans la filière sésame rappelant le problème de pesticide résiduel et couvrant la traçabilité du sésame a été organisé dans la région de la Boucle du Mouhoun (BM) le 29 novembre 2016 (mardi). Le choix de la région de la BM s'explique par le fait que l'organisation des intermédiaires dans la filière sésame est plus avancée dans cette région que dans la région des HBs, et que c'est plus simple de rassembler les personnes concernées. Le séminaire en question a réuni un total de 24 participants : 18 pisteurs / collecteurs, et 6 commerçants. Il était prévu de rassembler 30 personnes, mais étant donné que la date du séminaire correspondait au jour de l'élection des représentants de la fédération nationale des commerçants, beaucoup étaient absents.

Le séminaire a commencé par le partage d'informations concernant le problème des pesticides résiduels dans le sésame produit au Burkina Faso exporté au Japon. Presque aucun participant ne savait que le pesticide résiduel pose problème au Japon ou ne connaissait l'imidaclopride qui est responsable.

Puis, le système de traçabilité, l'une des mesures susceptibles de régler le problème des pesticides résiduels, a été présenté aux participants. L'instructeur était M. KABORE Boureima, responsable de la gestion de la qualité chez Burkina Seed, qui est un exportateur de sésame. Burkina Seed introduit un système de traçabilité pour la production de haricots destinés au marché européen.

Ce qui était caractéristique en tant que réaction des participants, c'est que les producteurs avaient plus de connaissances en matière de traçabilité que les commerçants. Cela s'explique par le fait que des systèmes de traçabilité ont été introduits dans la culture du coton, qui est cultivé à grande échelle dans les mêmes régions que le sésame.

Au cours des discussions, diverses questions ont été soulevées, notamment le fait que le prix unitaire ne change pas que les produits soient traçables et sans pesticide ou non, que l'organisation de la filière sésame est à la traîne, que des règles communes ne sont pas rigoureuses, etc.



Photo 4 : La classe pendant la formation

Session de synthèse destinée aux producteurs noyaux et préparatifs en vue de la formation de l'année suivante

• Session de synthèse destinée aux producteurs noyaux

En tant que compilation définitive de la session pratique destinée aux producteurs noyaux (CEP/CGEA^(*) / production de semence / renforcement des capacités des OPA), une session de synthèse a été organisée dans la région de BM le 6 décembre (mardi), et dans la région des Hauts-Bassins (HBs) le 8 décembre (jeudi). Fournissant un bilan du contenu de chacune des formations, ces sessions ont permis de reconfirmer les rubriques importantes relatives à la mise en œuvre de la culture du sésame et des CEP, à la production et la vente des semences. Par ailleurs, le « Livret de producteur de sésame » avait été distribué dans le CGEA dans le but d'améliorer l'exploitation agricole, et les dépenses et recettes relatives à la culture du sésame de chaque producteur encourues jusqu'à présent y avaient été inscrites. Un compte d'exploitation sommaire de la production a été distribué dans le cadre de la présente formation, et la tenue de ce compte a fait l'objet d'exercice.

* Les sigles signifient respectivement Champs Écoles des Producteurs (CEP) et Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA).



Photo 5 : Participants et personnes concernées dans la région de la Boucle du Mouhoun



Photo 6 : Participants et personnes concernées dans la région des Hauts-Bassins

• Atelier bilan pour la période écoulée organisé par l'exécutant de la formation



Photo 7 : L'atelier bilan

La formation destinée aux producteurs noyaux s'est déroulée en concertation avec chacune des directions du MAAH. Un atelier de travail réunissant dans une salle les personnels et les instructeurs impliqués dans la préparation et la mise en œuvre de la formation a été organisé le 21 décembre (mercredi) afin d'améliorer encore davantage la formation au cours de l'année suivante en revenant sur le déroulement complet de la préparation à la mise en œuvre (photo 7). Treize personnes au total, du MAAH, de la direction agricole de la région de la BM et de la région des HBs, ont participé à cet atelier de travail. Une

séance de discussions invitant les participants à exprimer leurs idées de façon spontanée a été organisée concernant les points à améliorer dans les manuels élaborés conjointement par les CEP et le CGEA au cours de la période de préparation, ainsi que les programmes de formation de la session théorique et des sessions pratiques. Le contenu de celle-ci a été compilé et sera mis à profit dans le cadre de la formation de l'année suivante.

• Sélection des producteurs noyaux pour l'année 2017

Les préparations de la formation de 2017 ont également débuté. Afin d'apporter également un large soutien à la production du sésame dans le cadre du Projet, des producteurs constituant un noyau sont formés, et des techniques de dissémination jusqu'aux producteurs ordinaires, par le biais des producteurs noyaux, sont appliquées. Par conséquent, la formation vise des producteurs noyaux en sélectionnant chaque année des groupements de producteurs dans les régions de la BM et des HBs (environ 30 groupements) et en formant une soixantaine de producteurs au total, à raison de deux personnes par groupement.

À cette occasion, les groupements cibles pour 2017 ont été sélectionnés. La liste des groupements (91 au total), qui sont motivés par la culture du sésame, retenus par les deux directions régionales, a été réduite en établissant sept critères de sélection (ne bénéficie pas de soutien d'autres donateurs, comprend le français, possède ou non des champs d'une superficie égale ou supérieure à 3 ha permettant la production de semences, etc.). Puis, des réunions d'explication de la formation ont été organisées (le 15 décembre dans la région des HBs, et le 20 décembre dans la région de la BM). Dans le cadre de celles-ci, des entretiens ont été menés avec tous les groupements, et 15 groupements dans la région des HBs et 18 dans la région de la BM ont été sélectionnés en tant que groupement de producteurs noyaux (photo 8).



Photo 8 : Rencontre avec des producteurs